



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix mai, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ
M^{me} LE GALL
M. ROUAULT
M. BOUFFORT
M^{me} CABANIS
M^{me} BOISNARD
M. AUBERT
M^{me} MASSART
M. TRUBERT
M. MOKHTARI
M. BABOU
M^{me} LOCHOU-REGNARD
M. PHILOUX
M. CHAIZE
M^{me} HERCEG-GALESNE
M^{me} DANIELOU
M^{me} PAIMPARAY-KANY
M. CORVOL
M^{me} BRICE
M^{me} LEVENÉ
M. LEMARCHAND
M. PERRUDIN
M^{me} BATAILLE
M. LE FUR
M^{me} SIMONESSA
M. CAILLARD

Date de convocation : 29/04/2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents à l'ouverture de la séance : 26

Quorum réuni

Étaient excusés :

M^{me} LEFEBVRE-BERTIN, qui a donné pouvoir à M. BOUFFORT.
M. GARNIER, qui a donné pouvoir à M. DEPOUEZ.
M^{me} GOUGEON, qui a donné pouvoir à M^{me} MASSART.
M^{me} KHAN, qui a donné pouvoir à M^{me} CABANIS.
M. PAUGAM qui a donné pouvoir à M. PHILOUX.

Étaient absents :

M^{me} CONFINO.
M. LUCET.

Secrétaire de séance :

M. MOKHTARI.

15/09 - 10 mai 2022

Finances : compte de gestion 2021 du budget du bureau de La Poste dressé par MM JACQ et LEFEUVRE, Receveurs

Le rapporteur,

☞ rappelle le budget primitif de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières,

- *statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celle relative à la journée complémentaire ;*
- *statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-12 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 27 avril 2022;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

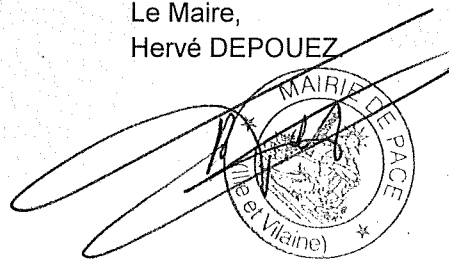
INDIQUE :

que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par les Receveurs n'appelle ni observation, ni réserve.

VOTE : Unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le Maire,
Hervé DEPOUEZ



P. BOUHAULT
Philippe Bouhault

H. DEPOUEZ 	J. LE GALL 	
N. LEFEBVRE-BERTIN 	B. BOUFFORT 	F. CABANIS 
M. GARNIER 	K. BOISNARD 	J. AUBERT 
C. MASSART 	D. GOUGEON 	JY. TRUBERT 
C. KHAN 	M. MOKHTARI 	C. BABOU 
V. LOCHOU-REGNARD 	P. PHILOUX 	A. CHAIZE 
Z. HERCEG-GALESNE 	S. DANIELOU 	V. PAIMPARAY-KANY 
L. CORVOL 	A. BRICE 	AK. LEVENÉ 
P. PAUGAM 	J. LEMARCHAND 	G. PERRUDIN 
S. BATAILLE 	L. LE FUR 	S. CONFINO 
G. LUCET 	I. SIMONESSA 	J. CAILLARD 